

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: 52251 Télex: 625852-625853 FAO I Câbles: Foodagri Rome

Facsimile: (6)522.54593

ALINORM 95/32

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Vingt et unième session
Rome (Italie), 3-8 juillet 1995*

**RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DU
COMITE DE COORDINATION DU CODEX POUR L'AMERIQUE DU NORD
ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST
Vancouver (Canada), 31 mai - 3 juin 1994**

W1 / T 4441 / F

RESUME ET CONCLUSIONS

A sa troisième session, le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest est parvenu aux conclusions ci-après à l'issue de ses délibérations:

QUESTIONS SOUMISES A L'EXAMEN DE LA COMMISSION:

Le Comité

- a recommandé que le Comité exécutif examine les propositions concernant **l'application élargie du système HACCP** (par. 53);
- a demandé que le Codex établisse un plan détaillé pour les méthodes d'évaluation des risques et les critères de prise de décisions et que **l'analyse des risques** fasse partie intégrante de la planification stratégique entreprise par le Comité exécutif (par. 58-59);
- est convenu que le Comité exécutif devrait trouver les moyens de parvenir rapidement à un consensus et à une harmonisation internationale dans le domaine des **aliments produits génétiquement** (par. 62);
- est convenu de recommander au Comité exécutif d'entreprendre de nouveaux travaux sur les **herbes et les préparations botaniques** potentiellement dangereuses vendues comme aliments (par. 68);
- a demandé que son point de vue concernant **l'accélération des travaux du Codex**, notamment la **création éventuelle d'un nouveau comité**, soit porté à l'attention du Comité exécutif (par. 73); et
- a désigné M. P.J. O'Hara (Nouvelle-Zélande) comme candidat au poste de **coordonnateur régional** (par. 70).

QUESTIONS INTERESSANT LA COMMISSION:

Le Comité

- est convenu que le Comité exécutif devrait être informé des craintes exprimées quant à sa capacité de répondre aux besoins des **pays en développement** de la région, ainsi que d'un remaniement éventuel de la **composition des comités régionaux du Codex** (par. 43);
- a incité les pays membres à tenir compte des suggestions concernant une plus grande participation des consommateurs aux travaux du Codex (par. 48);
- est convenu qu'il aurait pour **objectif prioritaire à moyen terme** l'échange d'informations et la coordination des activités des pays de la région (par. 75).

TABLE DES MATIERES

	Paragrapes
INTRODUCTION	1 - 2
OUVERTURE DE LA SESSION	3 - 9
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	10
QUESTIONS D'INTERET	
Questions d'intérêt résultant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	11
Questions d'intérêt résultant de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations internationales	12 - 14
RAPPORT SUR LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES DU GATT CONCERNANT L'AGRICULTURE	15 - 16
ACCEPTATION, PAR LES PAYS DE LA REGION, DES NORMES CODEX ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES - EXAMEN ET PROMOTION	17 - 21
RAPPORTS NATIONAUX SUR LES FAITS NOUVEAUX ET LES PROBLEMES CONCERNANT LA NORMALISATION, LA REGLEMENTATION ET LE CONTROLE DES ALIMENTS, AINSI QUE L'HARMONISATION AVEC LES NORMES INTERNATIONALES	22 - 38
RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DU CODE DE DEONTOLOGIE DU COMMERCE INTERNATIONAL DES DENREES ALIMENTAIRES ET SUR LA PROMOTION DES ACTIVITES DU CODEX DANS LA REGION	39 - 43
PARTICIPATION DU CONSOMMATEUR A LA PRISE DE DECISIONS CONCERNANT LES NORMES ALIMENTAIRES ET LE PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES	44 - 48
CONSEQUENCES D'UNE APPLICATION ELARGIE DU SYSTEME DES POINTS DE CONTROLE CRITIQUES POUR L'ANALYSE DES RISQUES (HACCP)	49 - 54
HARMONISATION DES METHODES D'EVALUATION DES RISQUES PAR LES PAYS DE LA REGION	55 - 59
CONTROLE REGLEMENTAIRE DE LA VENTE DES ALIMENTS ISSUS DE MANIPULATIONS GENETIQUES PAR LES PAYS DE LA REGION	60 - 62
HERBES ET PREPARATIONS BOTANIQUES POTENTIELLEMENT DANGEREUSES VENDUES COMME ALIMENTS	63 - 68
DESIGNATION DU COORDONNATEUR	69 - 71
AUTRES QUESTIONS	72 - 73
OBJECTIFS A MOYEN TERME ET TRAVAUX FUTURS	74 - 75
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	76

ANNEXE I: LISTE DES PARTICIPANTS

**RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DU
COMITE DE COORDINATION DU CODEX POUR L'AMERIQUE DU NORD
ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST**

Vancouver, 31 mai - 3 juin 1994

INTRODUCTION

1. Le Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) a tenu sa troisième session, du 31 mai au 3 juin 1994, à Vancouver (Colombie britannique, Canada), à l'aimable invitation du Gouvernement canadien. La session a été présidée par Mme Katharine E. Gourlie, Director General, Consumer Products Branch, Bureau of Consumer Affairs, Industry Canada.
2. Ont participé à la session des représentants de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis d'Amérique, en qualité de pays membres de la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest. Un observateur de l'Organisation internationale des unions de consommateurs (IOCU) a également participé à la réunion. La liste des participants et des membres du Secrétariat figure à l'Annexe I du présent rapport.

OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)

3. La session a été ouverte par la Présidente, Mme Katharine Gourlie (Canada), qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement canadien. Mme Gourlie a également transmis les remerciements du Comité au Département des pêches et des océans, qui avait organisé la veille un atelier sur son Programme de gestion de la qualité. Cet atelier, qui a réuni une vingtaine de délégués des pays participants, leur a permis de se faire une idée concrète de l'application du système HACCP à l'industrie halieutique canadienne, conformément à la réglementation en vigueur.
4. La Présidente a demandé à M. James Drum, qui représente l'association canadienne des fabricants de produits d'épicerie et participe aux sessions du Codex depuis plus de 25 ans, de donner son point de vue sur les aspects ayant une importance particulière pour le secteur de l'alimentation à ce stade de l'évolution du Codex. M. Drum a commencé par rappeler que la société actuelle était très différente de ce qu'elle était il y a trente ans, au moment de la création du Codex. A ce propos, M. Drum a fait observer que l'industrie alimentaire canadienne ne s'était pas associée dès le début aux travaux du Codex, mais qu'elle participait maintenant de façon active avec le Gouvernement à l'élaboration des normes Codex, dans l'intérêt de tous.
5. L'importance du Codex en tant qu'organisation reposant sur des bases scientifiques a également été soulignée. M. Drum a exprimé sa préoccupation devant le risque que des facteurs et des critères de caractère non scientifique puissent intervenir dans la prise de décisions du Codex, comme cela avait été le cas lors de la dix-neuvième session de la Commission, qui avait décidé de ne pas adopter les limites maximales de résidus fixées pour certaines hormones de croissance. M. Drum a également insisté sur l'importance des initiatives visant à rationaliser les activités du Codex, en particulier à la suite de la place accordée aux normes, directives et recommandations du Codex dans l'Accord du GATT sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.
6. La Présidente a ensuite présenté M. David Cohen, Président de l'Association canadienne des consommateurs, qui a retracé les activités du Codex dans la perspective du consommateur. M. Cohen a commencé son allocution en rappelant que l'industrie alimentaire reconnaissait désormais l'importance d'une participation des associations de consommateurs à l'élaboration des normes internationales du Codex. En raison

des difficultés qu'éprouvent des organisations comme l'IOCU à représenter les différents intérêts des consommateurs dans un aussi grand nombre de pays (60 à 70), M. Cohen a déclaré que des efforts devraient être déployés essentiellement au niveau national. Il est cependant nécessaire de mettre en place des dispositifs offrant aux groupements de consommateurs les ressources nécessaires et leur donnant la possibilité de collaborer sur un pied d'égalité avec le gouvernement et l'industrie alimentaire.

7. D'après M. Cohen, les gouvernements auraient du mal à accepter les normes internationales, si celles-ci étaient en contradiction avec les principes de prudence dont se réclament de plus en plus les associations de consommateurs pour influencer les politiques gouvernementales. Ces associations affirment, en effet, que les plus grandes précautions doivent être prises quand des incertitudes sur le plan scientifique, risquent de se répercuter sur la santé publique. Par ailleurs, M. Cohen a déclaré que l'adoption des normes Codex par les gouvernements bénéficiait du soutien du public dans la mesure où celui-ci avait été associé à leur processus d'élaboration.

8. M. R. J. Dawson, Chef du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, a remercié au nom du Directeur général de la FAO et du Directeur général de l'OMS le Gouvernement canadien d'avoir accueilli la troisième session du Comité et il a félicité les pays membres des mesures qu'ils avaient prises pour renforcer l'action du Codex.

9. Evoquant la neuvième session du Comité régional de coordination pour l'Asie qui avait eu lieu la semaine précédente, M. Dawson a indiqué que la participation des consommateurs aux travaux du Codex avait fait l'objet d'importants débats et il a souhaité que le Comité délibère lui aussi de la question. Le Comité de coordination pour l'Asie a également manifesté un vif intérêt pour les accords commerciaux récemment conclus (GATT et ALENA), notamment en ce qui concerne leur impact éventuel sur les pays en développement. Par ailleurs, M. Dawson a rappelé l'importante initiative prise par le Brésil, l'Uruguay, l'Argentine et le Paraguay, dans le cadre de l'accord MERCOSUR, visant à harmoniser leurs spécifications nationales avec les normes internationales. En conclusion, M. Dawson a souhaité au Comité un plein succès dans ses travaux.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 2 de l'ordre du jour)

10. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire (CX/NASWP 94/1) établi pour sa session.

QUESTIONS D'INTERET RESULTANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITES DU CODEX (Point 3 a) de l'ordre du jour)

11. Le Comité était saisi du document CX/NASWP 94/2, dans lequel sont résumées les questions d'intérêt résultant de vingtième session de la Commission du Codex Alimentarius. Le Comité a été informé que la plupart des questions traitées dans le document de travail y figuraient à titre d'information ou seraient abordées sous une autre point de l'ordre du jour. Il a pris note des questions exposées dans le document de travail.

QUESTIONS D'INTERET RESULTANT DE LA FAO, DE L'OMS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (Point 3 b) de l'ordre du jour)

12. Le Comité a été saisi, à titre d'information, du document CX/NASWP 94/3 et du document de séance N° 2 (OMS), dans lesquels sont résumées les questions concernant la FAO, l'OMS, l'OPS et les activités conjointes FAO/OMS. Le Comité a pris note de ces activités, qui ont été présentées par le Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius.

13. A la demande du Comité, le Secrétariat a donné des renseignements sur la création, au sein de la FAO, d'un nouveau groupe chargé d'assurer la liaison avec le GATT/OMC et de fournir des avis et des informations sur les problèmes de qualité et de sécurité des aliments dans le commerce international.

14. Le Comité a remercié la FAO et l'OMS des travaux effectués par ces deux organisations dans le domaine de la qualité et de la sécurité des aliments et il a demandé que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité.

RAPPORT SUR LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES DU GATT CONCERNANT L'AGRICULTURE (Point 4 de l'ordre du jour)

15. Le Secrétariat a présenté le document CX/NASWP 94/4, qui se réfère brièvement à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi qu'à l'Accord (1994) sur les obstacles techniques au commerce. Le texte de ces Accords, tel qu'il a été adopté dans l'Acte final des négociations d'Uruguay en décembre 1993, a été distribué par le Secrétariat du Codex aux services centraux de liaison sous couvert de la lettre circulaire 1994/3-GEN. Il est à signaler que des amendements de caractère juridique, ne modifiant pas la teneur des Accords, y ont été apportés avant la signature définitive de l'Acte final à Marrakech, en avril 1994. Le Comité n'a pas examiné les incidences de ces accords sur les travaux du Codex, faisant observer que le Comité exécutif en débattrait à sa quarante et unième session et que, de toute façon, la question avait déjà été abondamment discutée.

16. Le Chef du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a déclaré que la FAO envisageait de détacher à Genève un fonctionnaire, qui serait chargé d'assurer la liaison avec les missions auprès du GATT ayant leur Siège à Genève, afin de leur expliquer l'action du Codex et de recueillir leur avis sur la façon dont le Codex pourrait le mieux répondre aux besoins des Comités respectifs de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), créés pour surveiller la mise en oeuvre des deux Accords. Il a également signalé que l'OMS avait distribué une lettre circulaire officielle (C.L.8.1994) indiquant que les normes Codex offraient une protection suffisante pour la santé lorsqu'elles étaient appliquées dans le cadre des accords d'Uruguay et que des normes plus strictes ne signifiaient pas nécessairement une meilleure protection. Cette lettre circulaire exhorte les Ministres de la santé à s'associer plus étroitement au processus d'élaboration des normes Codex. On a fait observer que cette circulaire de l'OMS avait une teneur analogue à celle d'une résolution adoptée, dans le même esprit, par l'Assemblée mondiale de la santé.

ACCEPTATION, PAR LES PAYS DE LA REGION, DES NORMES CODEX ET DES LIMITES MAXIMALES CODEX POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES - EXAMEN ET PROMOTION (Point 3 de l'ordre du jour)

17. Le document CX/NASWP 94/5 donne un résumé des acceptations notifiées au Secrétariat jusqu'à la fin de la vingtième session de la Commission. D'autres communications ont été faites oralement à ce sujet.

18. La délégation de l'Australie a informé le Comité qu'en vertu de la législation alimentaire de son pays, les normes et les LMR Codex devaient non seulement être compatibles avec les principaux objectifs de la Loi nationale sur les aliments, mais que leur acceptation était subordonnée à de tels objectifs, à savoir: promouvoir la santé publique et la sécurité des aliments, permettre aux consommateurs de choisir les aliments en connaissance de cause, encourager la loyauté des échanges et faciliter le commerce des aliments. Les normes Codex ne peuvent être acceptées que si elles correspondent à ces objectifs et si leur acceptation n'a pas pour résultat un abaissement des normes nationales. Les accords SPS et OTC du GATT devraient aboutir à une activité plus intense en ce qui concerne les LMR pour les pesticides dans le cadre d'arrangements conjoints entre le gouvernement fédéral, les Etats et Territoires et la Nouvelle-Zélande. Il existe cependant des difficultés d'ordre juridique pour notifier les acceptations des LMR selon la modalité de "libre distribution".

19. La délégation du Canada a signalé que son pays reverrait sa position au sujet de toutes les normes Codex, compte tenu de la nouvelle procédure d'acceptation et de la révision systématique des normes par la Commission. Toutes les normes pour les poissons et les produits de la pêche, dont le texte définitif vient d'être publié, seront adoptées officiellement par le Département des pêches et des océans en vue de leur utilisation dans le commerce intérieur et international. Le Canada procède actuellement à l'examen des LMR Codex et transmettra une notification d'acceptation avant la vingt et unième session de la Commission. Nombre de LMR Codex sont identiques à celles appliquées au Canada et ce pays espère donc qu'il pourra accepter 1 180 LMR selon la modalité de "libre distribution".

20. La délégation de la Nouvelle-Zélande a informé le Comité que, dans son pays, l'acceptation était déterminée en fonction de la nécessité des normes. Des acceptations ont déjà été notifiées pour les normes concernant le lait et les produits laitiers. La délégation a fait observer qu'après les Accords d'Uruguay, il serait nécessaire d'adopter une approche plus officielle en ce qui concerne le processus d'acceptation et de consultation, notamment avec l'Australie. On a rappelé que toutes les LMR Codex pour les pesticides avaient été acceptées par la Nouvelle-Zélande selon la modalité de "libre distribution".

21. La délégation des Etats-Unis a déclaré que son pays était disposé à accepter les LMR Codex pour les pesticides à condition que l'Office de protection de l'environnement (EPA) estime que cela ne posait aucun risque pour la santé publique. L'EPA évaluera les taux d'ingestion en prenant les LMR pour base de calcul. Si les différences entre les taux ainsi calculés sont faibles, les Etats-Unis s'engagent à entreprendre un processus d'harmonisation qui devrait déboucher sur l'acceptation des LMR Codex. En ce qui concerne l'acceptation des autres normes Codex, la délégation a indiqué que leur simplification faciliterait considérablement le processus d'acceptation.

RAPPORTS NATIONAUX SUR LES FAITS NOUVEAUX ET LES PROBLEMES CONCERNANT LA NORMALISATION, LA REGLEMENTATION ET LE CONTROLE DES ALIMENTS, AINSI QUE L'HARMONISATION AVEC LES NORMES INTERNATIONALES (point 6 de l'ordre du jour)

22. Le Comité de coordination a été saisi des rapports établis par les délégations de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis sur les faits nouveaux en matière de normalisation, réglementation et contrôle des aliments, ainsi que sur les progrès accomplis dans le domaine de l'harmonisation internationale. On trouvera ci-après un résumé de ces rapports, sur la base des renseignements fournis par ces délégations. Un complément d'informations figure dans les documents distribués sous la cote CX/NASWP 94/6, CX/NASWP 94/6 - Add. 1 et CX/NASWP 94/6 - Add.2.

Nouvelle-Zélande

23. La délégation de la Nouvelle-Zélande, se référant à son rapport, a fait une mise à jour sur le cadre administratif de son pays en matière d'alimentation, en rappelant qu'un certain nombre d'options étaient actuellement à l'étude. Evoquant les entretiens en cours entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande sur l'harmonisation des normes alimentaires, la délégation a fait observer que divers problèmes devraient être résolus avant que les deux pays soient en mesure de parvenir à un accord.

24. La Nouvelle-Zélande et l'Australie s'efforcent également d'harmoniser les systèmes d'homologation pour les produits chimiques en agriculture et en médecine vétérinaire. Ces efforts devraient aboutir à la création d'un marché unique pour ces produits.

25. La Nouvelle-Zélande a également évoqué les mesures prises par son pays pour combattre la prolifération d'algues marines le long de ses côtes, en décembre 1992. Ce phénomène totalement nouveau avait compromis ses ventes de fruits de mer. Au début de 1994, une unité de surveillance des biotoxines marines a été mise en place pour suivre de près la situation.

Etats-Unis d'Amérique

26. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a décrit un certain nombre d'initiatives, qui sont exposées plus en détail dans le document CX/NASWP 94/6. Parmi ces initiatives, il faut citer l'adoption d'un programme HACCP pour le secteur des fruits de mer, dont l'application devrait être obligatoire et qui deviendrait pleinement opérationnel au début de 1996; l'entrée en vigueur, en 1994, d'une nouvelle réglementation en matière d'étiquetage nutritionnel applicable aux aliments transformés; enfin, un code alimentaire prévoyant toute une série de règlements-types pouvant être appliqués par les Etats et les administrations locales aux magasins d'alimentation de détail.

27. La délégation a décrit plusieurs initiatives visant à réduire les niveaux de bactéries pathogènes dans la viande et la volaille fraîches, ainsi que les efforts déployés pour renforcer les méthodes quantitatives d'évaluation des risques afin de lutter contre la contamination microbienne de la viande et de la volaille fraîches. Elle a rappelé qu'en 1992, l'USDA/FSIS avait autorisé l'emploi de l'irradiation pour contrôler les bactéries pathogènes dans la volaille fraîche; cependant, l'industrie alimentaire et les consommateurs ont manifesté une certaine réticence à l'égard de cette technique et une seule installation d'irradiation fonctionne actuellement, avec une capacité limitée, pour la volaille.

28. L'Office de protection de l'environnement (EPA) collabore étroitement, à l'heure actuelle, avec le Congrès américain pour mettre au point une nouvelle législation en matière de sécurité des aliments. Ce projet de loi, s'il entre en vigueur, changera considérablement la façon dont l'EPA réglemente les pesticides. En juin 1993, l'EPA a annoncé une nouvelle initiative visant à réduire, dans tout le pays, l'utilisation des pesticides. Dans le cadre de ces efforts, l'EPA et l'USDA encourageront des pratiques d'agriculture durable et de lutte intégrée contre les ravageurs, l'objectif étant d'appliquer des programmes de lutte intégrée contre les ravageurs sur 75 pour cent des superficies totales cultivées aux Etats-Unis lors des sept prochaines années.

29. Le Comité a été informé des récents événements concernant la clause Delaney - disposition de la loi américaine sur la sécurité des aliments qui interdit toute tolérance en ce qui concerne la présence, dans les aliments transformés, d'additifs chimiques ayant provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire. L'EPA a publié la liste de toutes les substances chimiques visées par cette clause.

Canada

30. La délégation canadienne a informé le Comité d'un certain nombre d'initiatives ayant pour but d'accroître l'efficacité des systèmes d'inspection des aliments et d'adopter une réglementation alimentaire davantage axée sur le marché, tout en s'inscrivant dans les objectifs généraux du gouvernement. Une nouvelle répartition des responsabilités en matière de réglementation alimentaire a récemment eu lieu au sein du gouvernement fédéral et un profond remaniement des règlements fédéraux dans le secteur de l'alimentation est en cours. Les services fédéraux chargés de la réglementation alimentaire ont reçu pour instruction de justifier publiquement les programmes qu'ils se proposent d'appliquer.

31. Le gouvernement met également au point un programme d'inspection harmonisé à l'échelle nationale pour les établissements qui appliquent les principes HACCP. Les efforts ont initialement porté sur l'harmonisation des activités d'inspection des trois départements chargés de la sécurité des denrées alimentaires, mais le gouvernement fédéral agit également en coopération avec les autorités provinciales et municipales pour mettre en place un système national intégré d'inspection des aliments.

32. D'après une récente étude sur les mentions d'étiquetage nutritionnel, le Canada devrait conserver la mention "made in Canada" sur les étiquettes, mais envisager aussi une harmonisation de ses allégations nutritionnelles avec celles des Etats-Unis, sauf dans le cas des vitamines et des sels minéraux, où les normes américaines et canadiennes sont nettement différentes.

33. Agriculture et agro-alimentaire Canada élabore actuellement une méthode d'analyse des risques, sur la base d'évaluations scientifiques détaillées, afin de contrôler les importations de produits alimentaires et agricoles.

34. En 1993, le Département des pêches et des océans a été reconnu comme étant l'autorité compétente pour l'inspection et la certification des produits de la pêche vendus à l'Union européenne. Toujours en 1993, le Canada et l'Australie ont conclu un accord de reconnaissance mutuelle en ce qui concerne l'inspection de leurs produits halieutiques. Des négociations sont en cours entre le Canada et plusieurs autres pays pour faciliter les exportations de produits de la pêche vers le Canada.

Australie

35. La délégation australienne a signalé au Comité les récentes initiatives prises par son pays et décrites en détail dans le document CX/NASWP 94/6 Add.2, notamment: élaboration d'une stratégie en matière d'exportations alimentaires; progrès accomplis dans la négociation d'un accord vétérinaire avec la Commission européenne; état d'avancement du système commun de normalisation alimentaire mis en place avec la Nouvelle-Zélande, qui devrait adopter le système australien; création d'une réglementation nationale unique en matière d'hygiène alimentaire; établissement d'une tolérance nulle pour *listeria* dans certains produits à haut risque; enfin, publication d'un manuel sur le contrôle de *listeria* dans les produits halieutiques à haut risque.

36. Ayant pris note des faits récents concernant la mise en place d'une réglementation alimentaire en Australie, on a signalé que le Service australien et de quarantaine et d'inspection (AQIS) faisait l'objet d'une profonde réforme qui modifierait sa structure et l'axerait davantage sur la prestation de services. L'Office national de l'alimentation met actuellement en oeuvre les recommandations du rapport final de l'étude de politique générale, publiée en mai 1993; cette étude définit les grandes orientations des activités futures de l'Office national de l'alimentation, notamment la révision de toutes les normes figurant dans le Code de normalisation alimentaire.

37. La délégation de l'Australie a déclaré que l'enquête nationale sur le panier de la ménagère, effectuée tous les deux ans pour détecter la présence de pesticides et de contaminants dans le régime alimentaire total, comportait pour la première fois une analyse des toxines naturelles et des résidus d'herbicides. La gamme d'aliments examinés comprenait aussi des oeufs de poules élevées en liberté et des céréales "biologiques" pour petit-déjeuner, de manière à les comparer avec les produits conventionnels correspondants. D'après le rapport de l'enquête de 1992, publié en mai 1994, il est apparu que toutes les concentrations de pesticides et de contaminants étaient très faibles et bien inférieures aux limites internationales de sécurité; la présence d'herbicides n'a pas pu être détectée et toutes les concentrations ont manifesté une tendance à la baisse.

38. En ce qui concerne les aliments biologiques, on a noté que l'AQIS avait entrepris un programme ayant pour but de vérifier les établissements produisant ce type d'aliments en vue de les comparer aux normes nationales, aux fins d'exportation, et qu'il avait demandé à l'Office national de l'alimentation d'amender le Code australien de normalisation alimentaire de manière à prévoir des dispositions d'étiquetage pour les aliments biologiques. Il espère être définitivement agréé par l'Union européenne comme exportateur d'aliments biologiques.

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA MISE EN OEUVRE DU CODE DE DEONTOLOGIE DU COMMERCE INTERNATIONAL DES DENREES ALIMENTAIRES ET SUR LA PROMOTION DES ACTIVITÉS DU CODEX DANS LA REGION (Point 7 de l'ordre du jour)

39. Le Comité était saisi du document CX/NASWP 94/7 sur le sujet précité. Le Secrétariat a informé le Comité que le Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires avait été récemment publié sous forme de brochure et largement diffusé.

40. Le Secrétariat a informé le Comité des efforts déployés pour accroître le nombre de membres du Codex, notamment auprès des pays de la région NASWP n'ayant pas encore adhéré à la Commission. Depuis la dernière réunion du Comité, les Etats fédérés de Micronésie sont devenus membres du Codex.

41. Le Comité a constaté que seuls quatre pays de la région avaient participé à sa présente session, que la plupart des pays insulaires du Pacifique Sud-Ouest étaient absents, que cette absence était sans doute due à des difficultés financières et que, très probablement, ces pays ne disposaient pas non plus de renseignements suffisants sur l'importance de la Commission et qu'ils avaient donc besoin d'un complément d'assistance technique à cet égard.

42. Plusieurs délégations ont suggéré qu'il faudrait envisager de revoir la composition du Comité, notamment de répartir différemment les pays soit dans d'autres comités régionaux, soit au sein de l'actuel Comité, ou les deux.

43. Le Comité est convenu i) que le Comité exécutif devrait être informé des préoccupations quant à la capacité du Comité de répondre aux besoins des pays en développement de la région, en lui demandant son avis au sujet d'un éventuel remaniement de la composition régionale; ii) que tous ses membres devraient être informés de telles préoccupations dans le compte rendu de la présente réunion et par l'envoi d'une lettre circulaire; iii) que cette question devrait être inscrite à l'ordre du jour de sa quatrième session.

PARTICIPATION DU CONSOMMATEUR A LA PRISE DE DECISIONS CONCERNANT LES NORMES ALIMENTAIRES ET LE PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES (Point 8 de l'ordre du jour)

44. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a présenté le document CX/NASWP 94/8, rédigé à la demande de la Commission, selon laquelle les Comités régionaux du Codex devraient encourager une plus grande participation des consommateurs à la prise de décisions du Codex. La délégation a pris note de l'intérêt croissant des associations de consommateurs pour les travaux du Codex, ainsi que des critiques exprimées par certaines d'entre elles, selon lesquelles le Codex ne répond pas suffisamment aux préoccupations des citoyens et des groupements d'intérêt public. L'intérêt manifesté par les consommateurs pour les travaux du Codex a été renforcé par le rôle attribué au Codex dans les accords commerciaux d'Uruguay. La délégation des Etats-Unis a déclaré qu'il fallait mettre en place des dispositifs permettant de valoriser le rôle des consommateurs dans le processus de prise de décisions du Codex. Elle a rappelé qu'une observation analogue avait été formulée par les Etats-Unis à la récente session (onzième) du Comité du Codex sur les Principes généraux.

45. Le Comité a noté que le Comité sur les Principes généraux avait manifesté son soutien à la participation accrue des consommateurs aux travaux du Codex, notamment en vue d'améliorer la transparence de la prise de décisions. En outre, le Comité sur les Principes généraux a approuvé la proposition selon laquelle il faudrait envisager de créer, au sein du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, un centre de référence et de liaison chargé de rester en contact avec les organisations non gouvernementales.

46. L'observateur de l'IOCU a déclaré que son organisation s'était engagée à renforcer la participation des consommateurs au processus du Codex. Reconnaissant que les objectifs visant à intégrer les intérêts du consommateur à la prise de décisions étaient louables, l'observateur a déclaré qu'il faudrait les atteindre le plus rapidement possible. Il a souligné la nécessité de créer, dans tous les pays (en particulier les pays en développement), des associations dignes de confiance où les consommateurs seraient largement représentés et il a indiqué différentes formules possibles. On a fait observer qu'avant de faire participer une association de consommateurs aux décisions à l'échelle nationale, il fallait tenir compte de son nombre d'adhérents, de son degré de responsabilité vis-à-vis de ses membres et de son indépendance.

47. Le Comité a estimé que la participation des consommateurs aux délégations nationales qui assistaient aux réunions du Codex posait un certain nombre de problèmes, notamment celui de leur participation de plein droit lors de la formulation des positions nationales et celui du financement de cette participation à l'occasion des réunions. On a également jugé important de lancer de vastes campagnes d'information des consommateurs et de mieux faire comprendre au grand public les problèmes auxquels doit faire face la Commission du Codex. Dans ce dernier cas, de telles campagnes d'information et d'éducation devraient être lancées avant et pendant les délibérations sur les problèmes en cause et non après que les décisions ont été prises.

48. Le Comité a déclaré, en **conclusion**, qu'il existait dans les pays représentés à la session des dispositifs officiels de consultation avec les consommateurs. Le Comité a encouragé les pays membres à considérer les suggestions figurant dans le document comme un moyen de renforcer la participation des consommateurs. On a reconnu qu'un "équilibre" artificiel entre associations de consommateurs et représentants du secteur dans les délégations nationales ne constituait pas une solution pratique ni utile, mais que de bons résultats pouvaient être obtenus avec des consultations et des contacts de caractère plus général.

CONSEQUENCES D'UNE APPLICATION ELARGIE DU SYSTEME DES POINTS DE CONTROLE CRITIQUES POUR L'ANALYSE DES RISQUES (HACCP) (Point 9 de l'ordre du jour)

49. En présentant le document CX/NASWP 94/9, la délégation de l'Australie a souligné que les questions abordées dans le document avaient trait aux décisions de politique générale que devaient prendre les responsables nationaux lorsqu'ils introduisaient des systèmes HACCP dans leur réglementation. Les questions ci-après figurant dans le document ont été évoquées:

- Statut juridique de l'application du système HACCP par les services de réglementation, qu'il s'agisse de systèmes facultatifs, obligatoires ou mixtes;
- mesure dans laquelle les services responsables utilisent le système HACCP comme outil de réglementation et domaines dans lesquels ces services peuvent nécessiter une plus grande contribution;
- autres aspects pouvant avoir une incidence sur l'application des programmes HACCP, notamment:
 - aspects juridiques - sanctions, etc.

- validation scientifique des programmes
- gestion des coûts, etc.

- interaction du système HACCP avec les normes ISO 9000.

50. Le Comité a noté que le système HACCP ou des systèmes analogues était largement appliqué dans les pays représentés à la session pour contrôler la sécurité des aliments et leurs critères essentiels de qualité. On a cité en exemple le Programme de gestion de la qualité appliqué aux poissons et aux produits de la pêche par le Département canadien des pêches et des océans. Le Comité a également reconnu que le système HACCP ou des systèmes analogues constituait un outil réglementaire de choix, tout en admettant qu'il fallait faire une nette distinction entre l'application de ce système à des fins réglementaires et son utilisation à d'autres fins.

51. La délégation des Etats-Unis a été d'avis que l'application des systèmes HACCP à des fins réglementaires devrait se limiter aux questions de sécurité des aliments. D'autres délégations ont exprimé des doutes en ce qui concerne la mise en oeuvre obligatoire de programmes HACCP, en raison des éventuels conflits de responsabilités au niveau gouvernemental. D'après certaines délégations, les pouvoirs publics devraient dispenser des conseils sur l'application réglementaire du système HACCP par le biais de manuels et de séminaires de formation.

52. On a également fait observer qu'en ce qui concerne les aliments transformés, le système HACCP avait largement fait ses preuves, mais que son application aux aliments frais (crus) posait des problèmes considérables notamment en ce qui concerne les coûts et l'établissement de marges de sécurité en vue de minimiser les risques pour la santé publique. Dans ce dernier cas, il convient d'envisager une approche pragmatique s'inspirant des bonnes pratiques de fabrication.

53. Le Comité a reconnu que les questions susmentionnées devaient être approfondies avant de décider d'en confier l'étude à tel ou tel comité du Codex. Le Comité a recommandé au Comité exécutif d'examiner les propositions ci-après:

- i) le document CX/NASWP 94/9 devrait être distribué à tous les pays membres du Codex et à toutes les organisations intéressées en leur demandant de donner leur avis sur les points suivants:
 - dispositions obligatoires d'un système HACCP;
 - modalités selon lesquelles les autorités réglementaires reconnaissent officiellement et acceptent le plan HACCP;
 - stratégies de mise en oeuvre;
 - formation;
 - aspects juridiques intéressant l'industrie alimentaire et les autorités nationales;
 - ISO 9000 et HACCP;
 - toute autre question connexe.
- ii) le document devrait être renvoyé devant le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire et le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, à titre d'information et pour qu'ils formulent d'éventuelles observations à son sujet;

- iii) le Comité régional de coordination devrait prendre connaissance des observations ainsi formulées et poursuivre l'analyse de la question en vue d'un examen ultérieur à sa prochaine session.

54. Le Comité de coordination a également noté que la FAO avait prévu une Consultation d'experts sur l'intégration du système HACCP dans les systèmes nationaux de contrôle des aliments (fin 1994), à l'occasion de laquelle les experts étudieront notamment comment les pays où la mise en oeuvre du système HACCP est en bonne voie pourraient faire partager leur expérience aux autres pays.

HARMONISATION DES METHODES D'EVALUATION DES RISQUES PAR LES PAYS DE LA REGION (Point 10 de l'ordre du jour)

55. Le document CX/NASWP 94/10, préparé par la délégation de la Nouvelle-Zélande, a été présenté par cette délégation. On a fait observer qu'il existait des méthodes d'évaluation des risques chimiques ayant fait leurs preuves sur le plan de la sécurité des aliments, mais que l'on disposait de peu de renseignements en ce qui concerne les aspects microbiologiques. La délégation a appelé l'attention sur la distinction entre évaluation des risques, qui est une estimation scientifique des risques sur le plan qualitatif et quantitatif, et gestion des risques, qui implique la mise au point et l'application de mesures réglementaires appropriées. On a rappelé que l'analyse des risques était une discipline générale qui englobait l'évaluation, la gestion et la communication des risques.

56. En dressant un bilan de l'harmonisation des méthodes d'évaluation des risques par les pays de la région, la délégation de la Nouvelle-Zélande a indiqué qu'un groupe de travail composé de quatre pays (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis) avait tenu une série de réunions et de séminaires et rédigeait actuellement un document qui donnait des directives générales à ce sujet. Les objectifs sont analogues à ceux du Codex - à savoir protéger la santé publique et faciliter le commerce international dans les pays concernés. On a rappelé que l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires du GATT/OMC soulignait l'importance de méthodes appropriées d'évaluation des risques pour étayer les normes en matière de sécurité des aliments utilisées dans le commerce international et stipulait notamment que les décisions en matière de gestion des risques devaient être transparentes, non discriminatoires et fondées sur un niveau approprié de protection.

57. Le Comité a noté que de fortes pressions s'exerçaient en faveur de l'élaboration, par le Codex, de directives harmonisées sur l'évaluation et la gestion des risques. Il a également noté qu'il serait nécessaire de mieux faire comprendre la notion de risque au grand public.

58. Le Comité a demandé que le Codex mette au point un plan détaillé concernant les méthodes d'évaluation des risques et les critères de prise de décisions. Il a rappelé que l'Office international des épizooties (OIE) avait élaboré des plans analogues et il a suggéré que le Codex en prenne connaissance et s'en inspire, le cas échéant. Certaines délégations ont également demandé que soient élaborées des Directives Codex sur la gestion des risques. L'accent a été mis sur l'évaluation et la gestion des risques microbiologiques.

59. Le Comité a demandé, en outre, que l'analyse des risques fasse partie intégrante de la planification stratégique entreprise par le Comité exécutif et il a suggéré que la question soit également abordée par les autres comités régionaux de coordination. Il est convenu d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session la question relative à la coordination des méthodes d'évaluation des risques entre les pays de la région.

CONTROLE REGLEMENTAIRE DE LA VENTE DES ALIMENTS ISSUS DE MANIPULATIONS GENETIQUES PAR LES PAYS DE LA REGION (point 11 de l'ordre du jour)

60. Le Comité était saisi du document CX/NASWP 94/11 rédigé et présenté par la délégation du Canada. La délégation a noté que le document donnait un aperçu historique des problèmes de réglementation et de sécurité liés à la mise au point d'aliments issus de manipulations génétiques. On a souligné qu'il s'agissait là de questions complexes que les services nationaux de réglementation auraient du mal à traiter individuellement. Le document préconise donc une harmonisation internationale qui permettrait de mieux utiliser les ressources disponibles, d'accroître la confiance des consommateurs dans l'innocuité de ces aliments et de faciliter leur commercialisation internationale.

61. Le Comité a appuyé sans réserve le point de vue formulé dans le document et a noté que l'apparition sur le marché de tels aliments offrait l'occasion unique d'oeuvrer à une vaste harmonisation, à l'échelle internationale, des règlements nationaux en cours d'élaboration. En outre, on a reconnu qu'une stratégie efficace de communication des risques était importante pour dissiper le malaise du consommateur à l'égard de ces aliments et permettre de tirer pleinement profit de cette nouvelle technologie. L'observateur de l'IOCU a souligné que, si l'on voulait que les consommateurs acceptent sans réticence les aliments issus de manipulations génétiques, il était nécessaire de faire preuve de la plus grande transparence dans l'établissement des contrôles réglementaires et des méthodes d'évaluation de la sécurité, en y associant pleinement les consommateurs. L'observateur de l'IOCU a également estimé que l'étiquetage de ces aliments était essentiel pour les intérêts du consommateur. Le Président a rappelé aux délégations que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires examinerait, à sa vingt-troisième session (24-28 octobre 1994), un document sur l'étiquetage de ces aliments.

62. Le Comité a estimé que le Codex devrait regrouper les efforts internationaux d'harmonisation en ce qui concerne les aliments produits génétiquement. On a admis, cependant, qu'à l'exception des additifs alimentaires et de l'étiquetage, une telle activité ne correspondait pas aux actuelles responsabilités des comités du Codex. A cet égard, le Comité a pris note du fait que le Comité exécutif examinerait un document sur les stratégies permettant d'atteindre les objectifs à moyen terme de la Commission du Codex Alimentarius, dans laquelle figurait une recommandation selon laquelle le mandat du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime devrait être modifié de façon à englober les aliments fabriqués ou produits au moyen de l'ADN recombinant (CX/EXEC 94/41/7, par. 44). Le Comité est convenu que le Comité exécutif devrait parvenir rapidement à un consensus et à une harmonisation internationale dans cet important domaine.

HERBES ET PREPARATIONS BOTANIQUES POTENTIELLEMENT DANGEREUSES VENDUES COMME ALIMENTS (Point 12 de l'ordre du jour)

63. Le Comité était saisi du document CX/NASWP 94/12, rédigé par le Canada. La délégation canadienne a présenté ce document, qui résume les opinions et les points de vue juridiques des pays en ce qui concerne la réglementation de ces produits. La délégation a fait observer que, souvent, ces substances n'étaient pas classées officiellement dans la catégorie des aliments ou des médicaments, ce qui posait des problèmes aux autorités nationales.

64. Afin de remédier à cette situation, le document propose de dresser une liste consultative internationale de substances toxiques ou adultérantes (liste "négative"), indiquant les substances dont la vente comme aliment est interdite dans les pays membres. Le Canada a également proposé que le Codex envisage l'élaboration d'un code d'usages en matière d'hygiène applicable au secteur des aliments dits "naturels" dans les pays membres. La délégation de l'Australie a rappelé qu'il existait déjà une liste négative dans le Code australien de normalisation alimentaire.

65. Dans les débats qui ont suivi, les délégations ont appuyé les principes généraux exposés dans le document canadien et elles ont reconnu qu'il serait utile d'établir une liste consultative des substances toxiques ou adultérantes.

66. L'observateur de l'IOCU a souligné que la tâche du Codex serait malaisée, car l'emploi de décoctions et préparations botaniques demeurerait étroitement associé aux pratiques culturelles dans de nombreux pays. Par ailleurs, le principal souci des consommateurs était l'innocuité de telles substances, l'emploi de bonnes pratiques de fabrication, la précision des mentions d'étiquetage et la prévention des abus dans la commercialisation de ces produits.

67. On a signalé que la poursuite des travaux dans ce domaine pourrait être confiée au Comité sur les additifs alimentaires et les contaminants, dans le cadre de son nouveau mandat, ainsi qu'à d'autres comités comme celui sur l'étiquetage des denrées alimentaires ou l'hygiène alimentaire. Les aliments de ce type se multiplient et il devient nécessaire de distinguer entre ceux qui appartiennent à la catégorie des aliments proprement dits et ceux qui doivent être considérés comme des médicaments.

68. Le Comité est convenu de recommander au Comité exécutif que le Codex poursuive ses activités dans ce domaine et qu'il formule des directives sur la façon dont les travaux devraient se dérouler.

DESIGNATION DU COORDONNATEUR (Point 13 de l'ordre du jour)

69. Le Comité a été informé que Mme Gourlie, qui occupe actuellement le poste de Coordonnateur régional, avait décidé de ne pas solliciter un second mandat, conformément à la décision prise par le Comité à sa première session selon laquelle le coordonnateur devait changer à chaque session, de façon à assurer une rotation entre les pays membres de la région. Compte tenu de cette décision, le Comité a dû proposer un nouveau Coordonnateur.

70. Le Comité a proposé à l'unanimité la candidature de M. P.J. O'Hara (Nouvelle-Zélande) comme prochain Coordonnateur régional du Comité. M. O'Hara a volontiers accepté cette charge, sous réserve de l'assentiment de son pays et de l'approbation de la Commission à sa vingt et unième session.

71. Le Comité a vivement remercié le Coordonnateur sortant d'avoir présidé ses travaux au cours des deux dernières années, ainsi que d'avoir assuré la planification, la préparation et l'excellente conduite de ses activités, ce qui a permis de faire progresser considérablement les objectifs et les principes de la Commission du Codex Alimentarius.

AUTRES QUESTIONS (Point 14 de l'ordre du jour)

72. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire de régler au plus vite certaines questions décisives pour le succès des travaux du Codex, dans le cadre des Accords du GATT/OMC sur l'application des mesures SPS et les obstacles techniques au commerce - notamment élaborer des directives concernant l'application du système HACCP dans les programmes de contrôle des aliments ainsi que des directives sur l'analyse des risques (voir par. 49-54 et 55-59 ci-dessus). Parmi les autres domaines d'action importants pour l'avenir, il faut citer l'établissement de normes ou de directives pour les produits issus de manipulations génétiques et la poursuite des activités visant à favoriser la participation des consommateurs. Le Comité, tout en reconnaissant que divers aspects de ces questions avaient été abordés à différents moments, au sein du Codex, a demandé que l'on procède de manière plus coordonnée et il s'est inquiété que, dans le cadre des procédures actuelles, des sujets aussi importants aient été traités de façon fragmentaire par plusieurs comités.

73. Il a été suggéré d'envisager, pour certaines de ces questions et plus particulièrement les nouvelles technologies, la création d'un nouveau comité exclusivement chargé des travaux du Codex dans ce domaine. Il a également été suggéré d'avoir plus fréquemment recours à des consultations d'experts, de manière à progresser rapidement dans l'étude des questions particulièrement importantes; on a cependant fait aussi observer que les organisations de parrainage (qui étaient responsables de la convocation de réunions d'experts) devaient tenir compte de leurs contraintes financières. Le Comité a demandé que son point de vue sur ces questions soit porté à l'attention du Comité exécutif.

OBJECTIFS A MOYEN TERME ET TRAVAUX FUTURS (Point 15 de l'ordre du jour)

74. Le Comité a pris note des objectifs à moyen terme adoptés par la Commission à sa vingtième session (document CX/NASWP 94/2, Annexe 1), ainsi que d'un document de séance préparé par la délégation de l'Australie dans lequel il est recommandé qu'un ordre de priorité soit établi pour le programme de travail de la Commission. Le Comité a appuyé sans réserve la planification systématique des travaux de la Commission et l'établissement d'un ordre de priorité des activités, notamment le Plan à moyen terme et le document sur les *Stratégies permettant d'atteindre les objectifs à moyen terme (CX/EXEC 94/41/7)*, soumis à l'examen du Comité exécutif à sa quarante et unième session. On a estimé que l'actuel Plan à moyen terme de la Commission était relativement modeste et que les comités devraient être capables de mener à bien d'autres activités jusqu'en 1997.

75. Le Comité est convenu que ses objectifs prioritaires à moyen terme seraient la poursuite des échanges d'informations et la coordination, à l'intérieur des pays de la région, des travaux sur l'analyse des risques et le système HACCP et sur les produits alimentaires issus des technologies génétiques, ainsi que l'élaboration de directives sur les préparations botaniques et les herbes vendues ou utilisées comme aliments. Dans ce dernier cas, il conviendrait de confier les travaux à un comité compétent créé dans le cadre du Codex. Une attention particulière doit être portée aux incidences de l'Accord du GATT/OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires eu égard aux normes alimentaires élaborées par le Codex et à la mise au point de méthodes harmonisées d'évaluation des risques satisfaisant aux exigences de l'Accord.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 16 de l'ordre du jour)

76. Le Comité a noté que sa prochaine session aurait probablement lieu en Nouvelle-Zélande dans deux ans; la date et le lieu exacts seront fixés par le Secrétariat et par le Gouvernement hôte.

ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Question examinée	Mesures à prendre par	Documents
Acceptation, par les pays de la région, des normes et des LMRP Codex - Examen et promotion	Secrétariat 4ème session du CCNASWP	ALINORM 95/32 par. 17-21
Rapports nationaux sur les faits nouveaux et les problèmes concernant la normalisation, la réglementation et le contrôle des aliments, ainsi que l'harmonisation avec les normes internationales	Gouvernements 4ème session du CCNASWP	ALINORM 95/32 par. 22-38
Rapports intérimaires sur la mise en oeuvre du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires et sur la promotion des activités du Codex dans la région (y compris composition du Comité)	41ème session du Comité exécutif Gouvernements 4ème session du CCNASWP	ALINORM 95/32 par 39-43
Application élargie du système des points de contrôle critiques pour l'analyse des risques (HACCP)	41ème session du Comité exécutif Gouvernements 4ème session du CCNASWP	ALINORM 95/32 par. 49-54
Harmonisation des méthodes d'évaluation des risques par les pays de la région	41ème session du Comité exécutif Gouvernements 4ème session du CCNASWP	ALINORM 95/32 par. 55-59
Réglementation de la vente des aliments issus de manipulations génétiques par les pays de la région	41ème session du Comité exécutif Gouvernements 4ème session du CCNASWP	ALINORM 95/32 par. 60-62
Herbes et préparations botaniques potentiellement dangereuses vendues comme aliments	41ème session du Comité exécutif Gouvernements 4ème session du CCNASWP	ALINORM 95/32 par. 63-68

**ALINORM 95/32
ANNEXE I**

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

Chairperson: Mrs. Katharine E. Gourlie
Président: Director General, Consumer Products Branch
Presidente: Bureau of Consumer Affairs
Industry Canada
16th Floor, Zone 8
Place du Portage, Phase I
50 Victoria Street
Hull, Quebec K1A 0C9
CANADA
Tel. (613) 953-3187
Fax. (613) 953-2931

The Heads of Delegations are listed first.
Les Chefs de délégation figurent en tête.
Figuran en primer lugar los Jefes de las delegaciones.

MEMBER COUNTRIES
PAYS MEMBRES
PAISES MIEMBROS

AUSTRALIA
AUSTRALIE

Ms. Gae Pincus
Chairperson
National Food Authority
P.O. Box 7186
Canberra, ACT 2610
AUSTRALIA
Tel. 61-06-271-2200
Fax. 61-06-271-2278

Ms. Ruth Lovisolo
Principal Executive Officer
International Food Standards Policy
Australian Quarantine & Inspection Service
Dept. of Primary Industries & Energy
Canberra, ACT 2601
AUSTRALIA
Tel. 61-06-272-5112
Fax. 61-06-272-3103

Dr. Norman L. Blackman
Director, National Residue Survey
Bureau of Resource Sciences
Department of Primary Industries and Energy
P.O. Box E11
Queen Victoria Terrace
Barton, ACT 2600, AUSTRALIA
Tel. 61-06-272-4549
Fax. 61-06-272-4023

Mr. Richard Game
Executive Officer, Agricultural and
Veterinary Chemicals Policy Section
Department of Primary Industries and Energy
G.P.O. Box 858
Canberra, ACT 2601, AUSTRALIA
Tel. 61-06-272-4449
Fax. 61-06-272-5899

CANADA

Dr. Anne MacKenzie
Director General
Food Inspection Directorate
Agriculture and Agri-Food Canada
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
CANADA
Tel. (613) 952-8000
Fax. (613) 998-5967

Ms. Debra Bryanton
Associate Director
Inspection Strategies Section
Agri-Food Safety and Strategies Division
Agriculture and Agri-Food Canada
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A OY9
CANADA
Tel. (613) 952-8000
Fax. (613) 990-3925

Mr. Ian H. Devlin
Chief, Facilities and Offshore Inspection
Inspection Branch
Department of Fisheries and Oceans
2250 South Boundary Road
Burnaby, B.C. V5M 4L9
CANADA
Tel. (604) 666-4440
Fax. (604) 666-7952

Mr. B.J. Emberley
Director General
Inspection and Enforcement Directorate
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, 9th Floor
Ottawa, Ontario K1A OE6
CANADA
Tel. (613) 990-0144
Fax. (613) 993-4220

Dr. Cyprian C. Enweani
Manager, Meat Products
Food Production & Inspection Branch
Agriculture and Agri-Food Canada
202-620 Royal Avenue
New Westminster, B.C. V3L 5A8
CANADA
Tel. (604) 666-6998
Fax. (604) 666-1963

Dr. Denis Finnan
Food Director
Regional Office
Agriculture and Agri-Food Canada
202 - 620 Royal Avenue
New Westminster, B.C. V3L 5A8
CANADA
Tel. (604) 666-8847
Fax. (604) 666-1963

Mr. Kevin Gallagher
Regional Office
Agriculture and Agri-Food Canada
202-620 Royal Avenue
New Westminster, B.C. V3L 5A8
CANADA
Tel. (604) 666-8847
Fax. (604) 666-1963

Mrs. Carol Knapp
Senior Advisor
Consumer Products Branch
Bureau of Consumer Affairs
Industry Canada
16th Floor, Zone 8
Place du Portage, Phase I
50 Victoria Street
Hull, Quebec K1A OC9
CANADA
Tel. (613) 953-4688
Fax. (613) 953-2931

Mr. Stewart Law
Regional Director
Department of Fisheries and Oceans
Pacific Region
2250 South Boundary Road
Burnaby, B.C. V5M 4L9
CANADA
Tel. (604) 666-4440
Fax. (604) 666-7952

Mr. Gordon Mark
Regional Director
Consumer Products Industry Canada
1400 - 800 Burrard Street
Vancouver, B.C. V6Z 2H8
CANADA
Tel. (604) 666-5033
Fax. (604) 666-7981

Mr. Brian McCrum
Regional Office
Agriculture and Agri-Food Canada
202-620 Royal Avenue
New Westminster, B.C. V3L 5A8
CANADA
Tel. (604) 666-1963
Fax. (604) 666-8047

Mr. Robert Mills
Technical Trade Coordinator
Inspection and Enforcement Directorate
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, 9th Floor
Ottawa, Ontario K1A OE6
CANADA
Tel. (613) 990-5810
Fax. (613) 993-4220

Mr. G. Barry Morgan
Chief, Food Inspection Division
Regional Office
Health Protection Branch
Health Canada
3155 Willingdon Green
Burnaby, B.C. V5G 4P2
CANADA
Tel. (604) 666-3584
Fax. (604) 666-3149

Mr. Barry L. Smith
Director, Bureau of Food Regulatory,
International & Interagency Affairs
Food Directorate
Health Protection Branch
Health Canada
Room 200, HPB Building
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario K1A OL2
CANADA
Tel. (613) 957-1748
Fax. (613) 941-3537

Mr. Earl Jenstad
Manager, Dairy Program
B.C. Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food
17720 - 57th Avenue
Surrey, B.C. V3S 4P9
CANADA
Tel. (604) 576-5600
Fax. (604) 576-5652

Ms. Madeline Waring
Pesticide Specialist
B.C. Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food
17720 - 57th Avenue
Surrey, B.C. V3S 4P9
CANADA
Tel. (604) 576-5600
Fax. (604) 576-5652

Professor David Cohen
President
Consumers' Association of Canada
Faculty of Law
University of British Columbia
Vancouver, B.C. V6T 1Y1
CANADA

Ms. Laurie Curry
Vice President, Technical
Grocery Products Manufacturers of Canada
885 Don Mills Road, Suite 301
Don Mills, Ontario M3C 1V9
CANADA
Tel. (416) 510-8024
Fax. (416) 510-8043

Mr. R. de Valk
de Valk Consulting Inc.
Further Poultry Processors Association of
Canada/Canadian Turkey Marketing Agency
Suite 500, 2319 St. Laurent Blvd.
Ottawa, Ontario K1G 4K6
CANADA
Tel. (613) 738-1175
Fax. (613) 733-9501

Mr. James A. Drum
Industry Advisor
GPMC/CSDA/FMAC
c/o Coca-Cola Ltd.
42 Overlea Boulevard
Toronto, Ontario M4H 1B8
CANADA

Mr. Timothy Finkle
Assistant Director
Policy and Government Relations
Dairy Farmers of Canada
1101 - 75 Albert Street
Ottawa, Ontario K1P 5E7
CANADA
Tel. (613) 236-9 997
Fax. (613) 236-5749

Dr. Ron Knight
Director
Scientific Relations and Technology Strategy
Kraft General Foods Canada
95 Moatfield Drive
Don Mills, Ontario M3B 3L6
CANADA
Tel. (416) 441-5312
Fax. (416) 441-5043

Mr. Dale Tulloch
National Dairy Council
221 Laurier Avenue East
Ottawa, Ontario K1N 6P1
CANADA
Tel. (613) 238-6897
Fax. (613) 238-6247

**NEW ZEALAND
NOUVELLE ZELANDE
NUEVA ZELANDIA**

Dr. P.J. O'Hara
Deputy Director-General
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 2526
Wellington
NEW ZEALAND
Tel. 64-4-472-0367
Fax. 64-4-474-4244

Dr. S.C. Hathaway
National Manager (Research and
Development)
MAF Regulatory Authority
(Meat and Seafood)
Private Bag
Gisborne
NEW ZEALAND
Tel. 64-6-867-1144
Fax. 64-6-868-5207

Mr. A.I. McKenzie
Chief, Meat Veterinary Officer
MAF Regulatory Authority
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 2526
Wellington
NEW ZEALAND
Tel. 64-4-472-0367
Fax. 64-4-474-4240

Mr. S. Rajasekar
Senior Analyst (External Relations)
MAF Agriculture Policy
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 2526
Wellington
NEW ZEALAND
Tel. 64-4-472-0367
Fax. 64-4-473-0118

EMAIL

RAJ@POLRA.MAFQUALGOVT.NZ

Mr. J.G. Wilson
Advisor, Food Administration Section
Ministry of Health
P.O. Box 5013
Wellington
NEW ZEALAND
Tel. 64-4-496-2360
Fax. 64-4-496-2340

**UNITED STATES
ETATS UNIS
ESTADOS UNIDOS**

Dr. Fred Shank
Director, Center for Food Safety
and Applied Nutrition (HFS-1)
Food and Drug Administration
Room 6815, 200 C Street S.W.
Washington, D.C. 20204
U.S.A.
Tel. (202) 205-4850
Fax. (202) 205-5025

Mr. Charles Cooper
Director, International Activities Staff
Center for Food Safety and Applied Nutrition
(HFS-585)
Food and Drug Administration
200 C Street S.W.
Washington, D.C. 20204
U.S.A.
Tel. (202) 205-5042
Fax. (202) 401-3532

Dr. Eric Flamm
Office of International Policy
Food and Drug Administration
5600 Fishers Lane, Room 1574, HF-23
Rockville, MD 20857
U.S.A.
Tel. (301) 443-2831
Fax. (301) 443-6906

Mr. Timothy L. Mounts
Research Leader, Food Quality and Safety
NCAUR, ARS, USDA
1815 N. University Street
Peoria, IL 61604
U.S.A.
Tel. (309) 681-6555
Fax. (309) 681-6682

Ms. Rhonda S. Nally
Executive Officer for Codex Alimentarius
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
14th and Independence Ave. S.W.
Washington, D.C. 20250
U.S.A.
Tel. (202) 720-5714
Fax. (202) 720-5124

Dr. John C. Prucha
Acting Deputy Administrator
International Programs
Food Safety and Inspection Service
Room 341-E, Administration Building
U.S. Department of Agriculture
14th and Independence Ave. S.W.
Washington, D.C. 20250
U.S.A.
Tel. (202) 720-3473
Fax. (202) 690-3856

Mr. John W. Farquhar
Vice President
Scientific and Technical Services
Food Marketing Institute
800 Connecticut Ave. N.W., Suite 400
Washington, D.C. 20006
U.S.A.
Tel. (202) 452-8444
Fax. (202) 429-4519

Ms. Julia Howell
Director, Regulatory Submissions
The Coca-Cola Company
One Coca-Cola Plaza
P.O. Drawer 1734
Atlanta, GA 30301
U.S.A.
Tel. (404) 676-4224
Fax. (404) 676-7166

Ms. Gloria Brooks-Ray
Director, Regulatory Affairs and
Nutritional Sciences
CPC International Inc.
P.O. Box 8000
International Plaza
Englewood Cliffs, N.J. 07632
U.S.A.
Tel. (201) 894-2560
Fax. (201) 894-2355

Dr. Leila G. Saldanha
Manager, Nutrition Programs
Kellogg Company
Science and Technology Center
235 Porter Street/P.O. Box 3423
Battle Creek, MI 49016-3423
U.S.A.
Tel. (616) 961-3261
Fax. (616) 961-3130

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

Mr. Harry Snyder
Co-Director
West Coast Regional Office
International Organization of Consumers Union
1535 Mission Street
San Francisco, CA 94103
U.S.A.
Tel. (415) 431-6747
Fax. (415) 431-0906

JOINT FAO/WHO SECRETARIAT
SECRETARIAT MIXTE FAO/OMS
SECRETARIA CONJUNTA FAO/OMS

Mr. Dave Byron
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome
ITALY
Tel. 39-6-522-54419
Fax. 39-6-522-54593
EMAIL DAVID.BYRON@FAO.ORG

Mr. R.J. Dawson
Chief
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome
ITALY
Tel. 39-6-522-54013
Fax. 39-6-522-54593
EMAIL RICHARD.DAWSON@FAO.ORG

Dr. Alan Randell
Senior Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome
ITALY
Tel. 39-6-522-54390
Fax. 39-6-522-54593
EMAIL ALAN.RANDELL@FAO.ORG

CANADIAN SECRETARIAT
SECRETARIAT CANADIEN
SECRETARIA CANADESE

Mr. Ron B. Burke
Deputy Director
Bureau of Food Regulatory, International
& Interagency Affairs
Food Directorate
Health Protection Branch
Room 200, HPB Building
Tunney's Pasture
Health Canada
Ottawa, Ontario K1A 0L2
CANADA
Tel. (613) 957-1750
Fax. (613) 941-3537

Ms. Kathy Greiner
Inspection Strategies Section
Agri-Food Safety and Strategies Division
Agriculture and Agri-Food Canada
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
CANADA
Tel. (613) 952-8000
Fax. (613) 990-3925